

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024**

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUKE Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

**Délibération n° 2024-67 portant sur la réhabilitation du site « Boileau » (réhabilitation énergétique des façades du bâtiment principal, remise en état des façades, couvertures des trois pavillons et intervention sur les extérieurs), comportant huit lots – Procédures adaptées ouvertes – Attribution des marchés et autorisation du président à signer lesdits marchés**

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024



## Délibération 2024 – 67

### Objet

**Réhabilitation du site « Boileau » (réhabilitation énergétique des façades du bâtiment principal, remise en état des façades, couvertures des trois pavillons et intervention sur les extérieurs), comportant huit lots – Procédures adaptées ouvertes – Attribution des marchés et autorisation du président à signer lesdits marchés**

Afin de sélectionner les entreprises chargées de réaliser les travaux de **réhabilitation énergétique du bâtiment Boileau (remise en état des façades, couvertures des trois pavillons et intervention sur les extérieurs)**, compte-tenu de l'estimation des besoins (inférieure à 5 538 000 € HT), le Centre de gestion a organisé une première procédure adaptée ouverte en juillet dernier, portant sur huit lots distincts :

- Lot n° 1 : Gros œuvre ;
- Lot n° 2 : Traitement des façades – Désamiantage ;
- Lot n° 3 : Traitement des couvertures ;
- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures ;
- Lot n° 5 : Métallerie – Serrurerie ;
- Lot n° 6 : Finitions ;
- Lot n° 7 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité ;
- Lot n° 8 : VRD – Espaces Verts.

La date limite de remise des offres était fixée le 3 juin 2024 :

Les résultats de l'analyse des offres, réalisée par le maître d'œuvre, ont été présentés, pour avis préalable, à la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 9 juillet 2024.

Celle-ci a donné un avis favorable, sous réserve de négociations (sur les prix), pour l'attribution des lots 1, 4, 6, 7 et 8 mais a déclaré les lots 2,3 et 5 infructueux, faute d'offres conformes.

Ces derniers ont, en conséquence, été relancés, avec une nouvelle publicité sollicitant une remise d'offres pour le 11 octobre 2024.

Le résultat des négociations des offres retenues à l'issue de la première consultation, puis l'analyse des offres des trois lots relancés ont été présentés, à nouveau, pour avis préalable, à la Commission d'appel d'offres du 17 décembre 2024.

### **Le Conseil d'administration,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'avis préalable rendu par la Commission d'appel d'offres, réunie le 09 juillet 2024,
- Vu l'avis préalable rendu par la même commission, réunie le 17 décembre 2024, sur le résultat des négociations ayant eu lieu à propos des lots attribuables à l'issue de la première procédure, d'une part, et sur les offres remises au titre des lots relancés dans la seconde procédure, d'autre part,
- Considérant, le projet de réhabilitation du bâtiment Boileau,
- Considérant les offres présentées,
- Considérant le caractère infructueux du lot n° 3 (absence d'offre),
- Vu l'exposé du président,

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Autorise le Président à attribuer et à signer les marchés de travaux suivants :
- Le lot n° 1 : Gros œuvre à la société DARRAS & JOUANIN, sise 2 Rue des Sables, 91170 VIRY-CHATILLON ;
- Le lot n° 2 : Traitement des façades – Désamiantage à la société EMMER, sise 3 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY. ;
- Le lot n° 4 : Menuiseries extérieures à la société NORBA, sise ZI Les Mardelles, 2 rue François Arago, 93 605 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX ;
- Le lot n° 5 : Métallerie – Serrurerie à la société DARRAS & JOUANIN, sise 2 Rue des Sables, 91170 VIRY-CHATILLON ;
- Le lot n° 6 : Finitions à la société DARRAS & JOUANIN, sise 2 Rue des Sables, 91170 VIRY-CHATILLON ;
- Le lot n° 7 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité à la société GROUPE OPTIM, 14 Rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry-sur-Seine ;
- Le lot n° 8 : VRD – Espaces Verts à la société WATELET, sise 73 rue des Pêchers, 78 370 PLAISIR.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

## OPERATION DE REHABILITATION DU SITE BOILEAU – MARCHES DE TRAVAUX (8 LOTS)

Marché n° 2024-15

-○○○-

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,  
REUNIE LE 09/07/2024 –**

**Avis préalable avant décision d'attribution (article 3 du  
règlement interne sur les MAPAS)**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE  
(ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX = 3 027 866,55 € H.T avec la dernière  
actualisation réalisée en avril 2024, et hors PSE)**

**Réunion en date du 09/07/2024** à 14 heures  
**Convocations en date du : 26/06/2024**

---

### **Objet du marché :**

Le CIG procède à une opération de :

- Réhabilitation énergétique des façades du bâtiment principal (comprenant trois entrées, respectivement aux 11, 15 et 17 rue Boileau),
- Remise en état des façades et des couvertures des trois pavillons sis 20, 22 et 26 rue Boileau,
- Intervention sur les extérieurs (places de stationnement et aménagements paysagers).

Le marché est alloti. Il a été défini huit (8) lots de travaux ; neuf cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) ont été établis (un pour chacun des huit lots, et un CCTP « lot 0 – Généralités communes à tous les corps d'état »).

### **Allotissement :**

Lot n° 1 : Gros-œuvre,  
Lot n° 2 : Traitement des façades – Désamiantage,  
Lot n° 3 : Traitement des couvertures,  
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures,  
Lot n° 5 : Métallerie – Serrurerie,  
Lot n° 6 : Finitions,  
Lot n° 7 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité,  
Lot n° 8 : VRD – Espaces Verts.

### **Procédure :**

Procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)

### **Calendrier de procédure :**

- Saisie de l'annonce sur le profil d'acheteur, et envoi de celle-ci pour publication : 29/04/2024
- Publication de l'avis par le BOAMP : 29/04/2024,
- Mise en ligne du dossier de consultation : 29/04/2024
- Saisie d'un avis rectificatif sur le profil d'acheteur, et envoi de celui-ci pour publication (création de nouvelles dates de visite des lieux – la visite des lieux était obligatoire avant remise d'offre – et prolongement de la durée de consultation) : 15/05/2024,
- Publication de l'avis rectificatif par le BOAMP : 15/05/2024
- Nouveau règlement de la consultation (intégrant les dates de visite supplémentaires et fixant une nouvelle date limite de remise des offres) : 15/05/2024
- Date limite de remise des offres (prolongée) : 14/06/2024 à 22 heures (initialement, le 03/06/2024 à 12 heures)

### Nombre de pli(s) reçu(s) dans les délais : neuf (9)

Huit (8) opérateurs ont remis un pli, l'un de ces opérateurs ayant remis deux plis successifs pour un seul et même lot (Groupe OPTIM, candidat sur le lot 7).

### Nombre de pli(s) reçu(s) hors délais :

Aucun

### Analyse des candidatures :

(Cf. annexe 1 au présent document)

Les candidats sont :

- ALAZARD, pour les lots 2, 3, 4, 6 & 7
- DEMEURES PARISIENNES, pour le lot 6
- WATELET TP, pour le lot 8
- NORBA ILE DE FRANCE NORD, pour le lot 4
- GROUPE OPTIM, pour le lot 7
- APPLICATIONS CONSEILS ELECTRICITE (ACE), pour le lot 7
- DARRAS & JOUANIN, pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7 & 8
- SOGED, pour les lots 2, 3 & 5

A l'ouverture des plis, il a été constaté que la société ALAZARD, n'a, au titre de ses offres, remis en tout et pour tout, pour chaque lot, qu'un détail quantitatif estimatif (DQE). Or, il était exigé que les offres soient constituées de trois documents : un acte d'engagement, un détail quantitatif estimatif et un mémoire technique (ce dernier, destiné à noter les offres au plan technique, devant être composé, selon les termes de l'article 4.3 du règlement de la consultation, de deux parties, soit la « présentation de la cohérence de la planification », **d'une part**, et la « présentation d'une note méthodologique détaillée, relative notamment aux modalités d'études, d'exécution des travaux, de fabrication hors site, de livraison, d'évacuation, au plan qualité de l'entreprise, à la gestion des interfaces avec les autres lots », **d'autre part**) -. Ces manques substantiels peuvent être considérés comme une absence d'offre.

Par ailleurs, il a également été constaté que le dossier de candidature est constitué du seul document DUME, dans lequel ne sont précisés que l'adresse de la société, l'identité des dirigeants, et les derniers chiffres d'affaires globaux (la candidature se caractérise donc par l'absence des qualifications exigées, de références, de la précision des moyens humains et matériels et de l'attestation de responsabilité civile professionnelle) ; elle est donc irrecevable, et ne peut être régularisée en raison de l'ampleur de ses manques, sans remettre en cause le principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Les offres ne sont pas davantage régularisables (voir ci-dessus). Les régulariser porterait atteinte au principe d'égalité de traitement.

En conséquence, il est proposé à la Commission d'appel d'offres d'écarter la candidature de la société ALAZARD.

## Analyse des offres

(Cf. annexe 2 au présent document)

### Rappel des critères d'analyse des offres (article 5.2 du règlement de la consultation)

« Valeur économique de l'offre » (60 %)

« Valeur technique de l'offre, au vu du mémoire technique » (40 %)

Le 09/07/2023 à 14 heures, la **commission d'appel d'offres** composée comme suit :

#### Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, Présidente de la Commission,  
Madame Sylvie PESLERBE, Membre titulaire,  
Madame Denise PLANCHON, Membre titulaire,  
Monsieur Sylvain TANGUY, Membre titulaire,  
Madame Nathalie JAQUEMET, Membre suppléant,  
Madame Martine QUIGNARD, Membre suppléant,

#### Personnes présentes n'ayant participé ni aux débats, ni au vote :

Madame Patricia MECHAIN, Directrice Générale Adjointe,  
Monsieur Pierre CAFFIN, Chef du Service Assistance à Maîtrise d'ouvrage,  
Monsieur David FONTANA, et Madame Laurence SAMZUN, représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre (respectivement le Cabinet COBALT ARCHITECTES, mandataire, et le BET SCOPING, co-traitant au sein du groupement de maîtrise d'œuvre),  
Monsieur François BERSON, Pôle Commande Publique.

#### Personnalité invitée

Madame Nathalie HENAULT-BARBE, Payeur départemental des Yvelines                      Absente excusée

#### **Emet l'avis suivant :**

##### 1/ pour ce qui concerne les dossiers de candidature :

- Avis favorable à ce que le dossier de candidature de la société ALAZARD ne soit pas analysé, dans la mesure où les offres remises par ladite société ne sont ni recevables, ni régularisables (manque de plusieurs documents essentiels) ; par ailleurs, le dossier de candidature lui-même, constitué d'un DUME seul, dans lequel ne sont indiqués que l'identité des dirigeants et leur statut, d'une part, et les chiffres d'affaires, d'autre part, ne peut, compte tenu de l'ampleur des manques, être davantage régularisé ;
- Avis favorable à la décision d'écarter la candidature de la société SOGED, en raison de ce que ses capacités, en termes de certificats de qualification professionnelle – ou à défaut références équivalentes – (Cf. article 4.2.2, 7° du règlement de la consultation) ne sont pas avérées, ladite société ayant été par deux fois, via le profil d'acheteur, invitée à compléter son dossier sur ce point, sans apporter tous les éléments nécessaires ;

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

- Avis favorable à la décision d'écartier la candidature de « DEMEURES PARISIENNES », caractérisée par l'absence de nombreuses qualifications, la société n'ayant pas produit de complément suite à la demande du CIG, via le profil d'acheteur, de compléter son dossier ;
- Avis favorable à ce que les dossiers de candidature des sociétés WATELET TP, NORBA ILE DE FRANCE NORD, GROUPE OPTIM, APPLICATIONS CONSEILS ELECTRICITE et DARRAS JOUANIN soient déclarés recevables.

En raison des éléments ci-dessus, il resterait en lice, pour les lots du marché :

- ✓ Lot 1 : un seul candidat (DARRAS & JOUANIN),
- ✓ Lot 2 : un seul candidat (DARRAS & JOUANIN),
- ✓ Lot 3 : aucun candidat,
- ✓ Lot 4 : deux candidats (DARRAS & JOUANIN et NORBA IDF NORD),
- ✓ Lot 5 : un seul candidat (DARRAS & JOUANIN),
- ✓ Lot 6 : un seul candidat (DARRAS & JOUANIN),
- ✓ Lot 7 : trois candidats (GROUPE OPTIM, ACE, DARRAS & JOUANIN),
- ✓ Lot 8 : deux candidats (WATELET TP, DARRAS & JOUANIN).

2/ pour ce qui concerne les offres proprement dites :

- Avis favorable à ce que les lots 2, 3 et 5 soient déclarés infructueux (le lot 2 pour offre inacceptable, le prix de l'offre en lice dépassant de plus de 200 % l'estimation du lot faite par le maître d'œuvre / le lot 3, en raison d'absence de candidature retenue / Le lot 5, en raison du caractère inacceptable de l'offre, la seule offre en lice dépassant de plus de 100 % l'estimation faite par le maître d'œuvre),
- Avis favorable à l'attribution du lot 1 « Gros-Œuvre » à la société DARRAS & JOUANIN, malgré un écart (pour le moment) avec l'estimation du lot, de l'ordre de 53 % - Prestations de base et PSE comprises – étant précisé que les négociations pourraient être poursuivies, en raison de points à éclaircir sur les quantités (réduction semble possible),
- Avis favorable à l'attribution du lot 4 « Menuiseries Extérieures » à NORBA,
- Avis favorable à l'attribution du lot 6 « Finitions » à DARRAS & JOUANIN (sous réserve de négociations qui porteront notamment sur la réduction des quantités proposées dans l'offre, a priori élevées, avec incidence sur le prix),
- Avis favorable à l'attribution du lot 7 « Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité » à Groupe OPTIM,
- Avis favorable à l'attribution du lot 8 « VRD – Espaces Verts » à WATELET TP.

Il est rappelé que l'offre inacceptable est définie par l'article L. 2152-3 du code de la commande publique, comme « une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. »



La séance est close à 15h40

Madame Florence MARY

Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,

Madame Sylvie PESLERBE,  
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Denise PLANCHON  
Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Sylvain TANGUY  
Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Nathalie JAQUEMET  
Membre titulaire du Conseil d'Administration, Suppléante de la CAO

Madame Martine QUIGNARD  
Membre titulaire du Conseil d'Administration, Suppléante de la CAO

Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Nathalie HENAUULT-BARBE  
Payeur départemental des Yvelines

ABSENTE EXCUSEE

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

## OPERATION DE REHABILITATION DU SITE BOILEAU – MARCHES DE TRAVAUX (8 LOTS)

Marché n° 2024-25, correspondant à la seconde consultation portant sur l'opération mentionnée ci-dessus, et concernant les trois lots qui ont été constatés infructueux lors de la CAO du 09/07/2024, d'une part, et au résultat des négociations organisées au sujet des lots considérés comme attribuables par la CAO du 09/07/2024, d'autre part

-000-

### PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, REUNIE LE 17/12/2024 –

#### Avis préalable avant décision d'attribution (article 3 du règlement interne sur les MAPAS)

PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE  
(ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX = 3 027 866,55 € H.T avec la dernière  
actualisation réalisée en avril 2024, et hors PSE)

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

**Réunion en date du 17/12/2024 à 8 heures**  
**Convocations en date du 03/12/2024**

---

**Objet du marché :**

Le CIG procède à une opération de :

- Réhabilitation énergétique des façades du bâtiment principal (comprenant trois entrées, respectivement aux 11, 15 et 17 rue Boileau),
- Remise en état des façades et des couvertures des trois pavillons sis 20, 22 et 26 rue Boileau,
- Intervention sur les extérieurs (places de stationnement et aménagements paysagers).

Le marché est alloti. Il a été défini huit (8) lots de travaux ; neuf cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) ont été établis (un pour chacun des huit lots, et un CCTP « lot 0 – Généralités communes à tous les corps d'état »).

**Allotissement :**

Lot n° 1 : Gros œuvre,  
Lot n° 2 : Traitement des façades – Désamiantage,  
Lot n° 3 : Traitement des couvertures,  
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures,  
Lot n° 5 : Métallerie – Serrurerie,  
Lot n° 6 : Finitions,  
Lot n° 7 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité,  
Lot n° 8 : VRD – Espaces Verts.

**Procédure :**

Procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique)

**Rappel du contexte :**

Une première Commission d'appel d'offres s'est réunie le 09/07/2024 à 14 heures, à l'effet de rendre un avis préalable avant décision d'attribution, sur les offres remises au titre d'une première consultation lancée en avril 2024 (Cf. les 8 lots mentionnés ci-dessus), conformément aux dispositions de l'article 3 sur le règlement interne des marchés passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

A cette occasion, il a été constaté que trois lots (les lots 2, 3 & 5) étaient infructueux, et que pour trois des cinq autres (lot n° 1, lot n° 6 et lot n° 7), dont le contenu était conforme à la définition du besoin, des négociations sur les prix, largement supérieurs pour certains à l'estimation de l'opération faite par la maîtrise d'œuvre, étaient nécessaires. Les lots 4 et 8 avaient fait l'objet, pour ce qui les concerne, d'une réponse adaptée au besoin, et intéressante, ne nécessitant pas de négociations.

### Rappel du calendrier de procédure n° 1 :

- Saisie de l'annonce sur le profil d'acheteur, et envoi de celle-ci pour publication : 29/04/2024
- Publication de l'avis par le BOAMP : 29/04/2024,
- Mise en ligne du dossier de consultation : 29/04/2024
- Saisie d'un avis rectificatif sur le profil d'acheteur, et envoi de celui-ci pour publication (création de nouvelles dates de visite des lieux – la visite des lieux était obligatoire avant remise d'offre – et prolongement de la durée de consultation) : 15/05/2024,
- Publication de l'avis rectificatif par le BOAMP : 15/05/2024
- Nouveau règlement de la consultation (intégrant les dates de visite supplémentaires et fixant une nouvelle date limite de remise des offres) : 15/05/2024
- Date limite de remise des offres (prolongée) : 14/06/2024 à 22 heures (initialement, le 03/06/2024 à 12 heures) – Huit opérateurs ont répondu
- Avis précité de la CAO, le 09/07/2024.

### Calendrier de procédure n° 2 :

- Saisie de l'annonce sur le profil d'acheteur, et envoi de celle-ci pour publication : 25/07/2024,
- Publication de l'avis par le BOAMP : 25/07/2024
- Saisie d'un avis rectificatif sur le profil d'acheteur, et envoi de celui-ci pour publication au BOAMP (report de la date limite de remise des offres du 11/10/2024 à 12 heures, jusqu'au 25/10/2024 à 12 heures) : 02/10/2024
- Nombre de plis déposés sur le profil d'acheteur le 25/10/2024 à 12 heures : 3

### Nombre de pli(s) reçu(s) hors délais :

Aucun

### Analyse des candidatures des nouveaux soumissionnaires :

Deux nouveaux opérateurs, par rapport à la première consultation, ont soumissionné :

- AXE AMIANTE DEMOLITION (lot 2)
- EMMER SAS (lot 2).

La société EMMER (se présentant avec un sous-traitant, la Société EUROP AMIANTE SAS) a remis un dossier de candidature complet et recevable, répondant aux exigences de l'article 4.2.2 et de l'article 4.2.3 du règlement de la consultation. En revanche, le dossier de candidature de AXE AMIANTE SOLUTION est incomplet et irrecevable (absence des qualifications requises pour nombre de prestations demandées dans le CCTP).

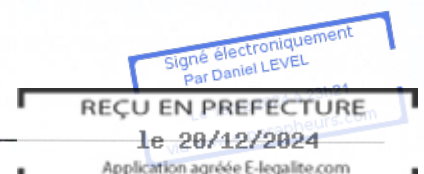
Il est constaté que le lot n° 3 (traitement des couvertures) n'a donné lieu à aucune proposition. Il est proposé de le passer de gré à gré avec un opérateur proposé par le maître d'œuvre, ce lot ne devant pas nécessairement être attribué pour le démarrage de l'opération.

### Analyse des offres

(Cf. annexe 2 au présent document)

Trois offres sont remises au titre du lot n° 2 : EMMER, DARRAS & JOUANIN, AXE AMIANTE DEMOLITION.

Aucune offre n'a été remise pour le lot n° 3.



Une offre a été déposée pour le lot 5, qui émane de DARRAS & JOUANIN.

**Rappel des critères d'analyse des offres** (article 5.2 du règlement de la consultation)

- « Valeur économique de l'offre » (60 %)
- « Valeur technique de l'offre, au vu du mémoire technique » (40 %)

Le 17/12/2024 à 8 heures, **la commission d'appel d'offres** composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Madame Florence MARY, Présidente de la Commission,  
 Madame Sylvie PESLERBE, Membre titulaire,  
 Madame Denise PLANCHON, Membre titulaire,  
 Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Membre titulaire,  
 Monsieur Sylvain TANGUY, Membre titulaire,  
 Monsieur Michel DELAMAIRE, Membre titulaire,

Personnes présentes n'ayant participé ni aux débats, ni au vote :

Madame Patricia MECHAIN, Directrice Générale Adjointe,  
 Monsieur Pierre CAFFIN, Chef du Service Assistance à Maîtrise d'ouvrage, Directeur de Projet,  
 Monsieur David FONTANA, et Madame Laurence SAMZUN, représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre (respectivement le Cabinet COBALT ARCHITECTES, mandataire, et le BET SCOPING, co-traitant au sein du groupement de maîtrise d'œuvre),  
 Monsieur François BERSON, Pôle Commande Publique.

Personnalité invitée

Madame Nathalie HENAULT-BARBE, Payeur départemental des Yvelines

ABSENTE EXCUSEE

**Emet l'avis suivant :**

1/ Pour ce qui concerne les lots considérés comme attribuables sur le principe, lors de la CAO du 09/07/2024, pour lesquels il était préconisé de négocier (offre pour le lot n° 1 « Gros-Œuvre », émise par DARRAS & JOUANIN - Offre pour le lot n° 6 « Finitions », émise par DARRAS & JOUANIN – Offre pour le lot n° 7 « Plomberie – Chauffage – Ventilation – Electricité », émise par GROUPE OPTIM) :

- Lot 1 = avis favorable à l'attribution du marché à la Société DARRAS & JOUANIN, sur la base de sa dernière offre en date du 07/11/2024, soit 930 074,86 € H.T pour l'offre de base, à laquelle pourra être ajoutée, le cas échéant, la prestation supplémentaire éventuelle (PSE), chiffrée par l'entreprise à 6 788,12 € H.T ;
- Lot 6 = avis favorable à l'attribution du marché à la Société DARRAS & JOUANIN, sur la base de sa dernière offre en date du 26/07/2024, soit 198 915,70 € H.T pour l'offre de base (aucune PSE n'était prévue pour ce lot, dans le DCE) ;
- Lot 7 = avis favorable à l'attribution du marché à la Société GROUPE OPTIM, sur la base de sa dernière offre en date du 08/11/2024, soit 213 047,28 € H.T pour l'offre de base, à laquelle pourra

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

être ajoutée, le cas échéant, la prestation supplémentaire éventuelle (PSE), chiffrée par l'entreprise à 3 422,43 € H.T.

2/ Pour ce qui concerne les lots considérés comme infructueux lors de la CAO du 09/07/2024, et relancés dans le cadre d'une seconde consultation (Cf. supra)

- ✓ Avis favorable sur la recevabilité des candidatures de DARRAS & JOUANIN et de EMMER SAS, et sur la non recevabilité de la candidature de AXE AMIANTE DEMOLITION, au titre de la deuxième consultation ;
- ✓ Avis favorable à l'attribution du lot n° 2 (Traitement des façades – Désamiantage) à la Société EMMER, sur la base de son offre initiale d'un montant de 501 746,55 € H.T (Aucune PSE n'était prévue par le DCE) ; l'offre de DARRAS & JOUANIN se classe deuxième (celle de AXE AMIANTE DEMOLITION n'est pas analysée suite à rejet de son dossier de candidature) ;
- ✓ Avis favorable à l'attribution du lot n° 5 (Métallerie – Serrurerie) à DARRAS & JOUANIN sur la base de sa dernière offre en date du 09/12/2024 (après ultime négociation), d'un montant de 1 148 861,52 € H.T, auquel, le cas échéant, est susceptible d'être rajouté le prix de la PSE de 85 320 € H.T.
- ✓ Avis favorable pour procéder de gré à gré pour ce qui concerne le lot n° 3 (Traitement des couvertures) qui est à nouveau infructueux, avec une entreprise que proposera l'équipe de maîtrise d'œuvre.

3/ Rappel

Avait fait l'objet d'un avis favorable, dès la Commission du 09/07/2024 :

- Attribution du lot N° 4 (Menuiseries extérieures) à l'entreprise NORBA, pour un montant de 779 946,48 € H.T (Aucune PSE n'est prévue pour ce lot dans le DCE) ;
- Attribution du lot n° 8 (VRD - Espaces Verts) à l'entreprise WATELET pour un montant de 101 069,94 € HTT, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le prix des PSE de 92 541,94 € H.T.

4/ Mise au point

Emet un avis favorable à la mise au point de plusieurs offres du marché (pour l'essentiel, mise en conformité des délais de réalisation contenus dans les offres de certains opérateurs, avec les dispositions du CCAP sur lesdits délais).

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/12/2024  
Application agréée E-legalite.com

La séance est close à 9h50

Madame Florence MARY

Vice-Présidente du CIG, Présidente de la CAO,

Madame Sylvie PESLERBE,

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Denise PLANCHON

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Madame Anne PELLETIER LE BARBIER

Vice-Présidente du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Sylvain TANGUY

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Monsieur Michel DELAMAIRE

Vice-Président du CIG, Membre titulaire de la CAO

Signature de Madame le Payeur départemental :

Madame Nathalie HENAULT-BARBE

Payeur départemental des Yvelines

ABSENTE EXCUSEE

Signé électroniquement  
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com